



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
14 SEPTEMBRE 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Nous allons ouvrir notre séance et je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX (absent, pouvoir à Mme THUILLIER)

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. REZZOUKI)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT (absent, pouvoir à Mme VANDENBERGHE)

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE (absent)

Claude FILLION (absent)

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent)

Eric BREME

Danielle BOUVIER (absente, pouvoir à M. BREME)

Serge FONTAINE (absent, pouvoir à M. BIANCHETTI)

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN (absent, pouvoir à M. FLEURY-GOBERT)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Le quorum étant largement atteint, je vous propose que nous puissions délibérer.

Avant de délibérer sur la question unique, j'ai une information à vous transmettre, avec l'installation d'un nouveau conseiller municipal qui hélas, n'est pas présent ce soir, car il était en congé quand nous avons reçu la démission d'Elodie LECLERCQ ; certains souhaitaient avoir des explications sur ses absences ; comme cela avait été annoncé, elle a démissionné. Hélas, celui qui lui succédait, Monsieur BRZEZINSKI ne souhaite pas honorer ses responsabilités de conseiller municipal, et c'est donc Monsieur Jean-Marie FONTAINE, qui est en congé, qui viendra siéger avec nous ; j'ai donc le plaisir d'accueillir Jean-Marie FONTAINE qui est en vacances, mais sera présent dès que possible.

1 – Création et exploitation d'un réseau de chaleur biomasse Attribution de la délégation de service public

M. LE MAIRE.- C'est la question unique qui nous réunit ce soir, c'est un sujet très important pour la ville.

Le 28 août, nous avons eu une réunion très technique avec l'AMO qui, hélas ne peut se joindre à nous ce soir, il est bloqué dans les embouteillages. A la suite de cette présentation, nous avons organisé une consultation pour aboutir à la présentation de cette délégation de service public.

Chacun a pu voir la convention telle que nous l'avons prévue de signer avec le futur délégataire ; celle-ci ne pourra être signée puisque, comme je l'avais annoncé, à partir du moment où l'on fait un choix (et on me l'a confirmé à travers les multiples élus que j'ai rencontré aujourd'hui lors de la conférence nationale sur l'environnement sur toutes ces problématiques, et même avec le président national de l'ADEME) aujourd'hui il y a une telle guerre entre les divers prestataires qu'aussitôt que l'on en choisit un, ou même un autre quand ils seraient trois, un autre dépose un recours précontractuel afin de permettre au tribunal administratif de voir s'il n'y a pas de vice dans la procédure qui a été mise en œuvre.

Ce soir, nous allons donc délibérer valablement, rien ne nous en empêche, au contraire, compte tenu de la démarche dans laquelle nous sommes, et le tribunal administratif dans les jours qui viennent rendra sa position afin que nous puissions signer la convention qui nous liera avec le délégataire.

Avant de laisser la parole à Mohamed REZZOUKI, qui a suivi l'ensemble de la procédure, je dirais que c'est un dossier important pour la ville, pour au moins trois raisons ; j'ai pu aujourd'hui sentir ô combien, au travers (vous l'avez peut-être entendu) de la déclaration du Président de la République, dans le cadre de cette conférence, l'importance de ce point ; il insistait avec une force sans pareille sur la responsabilité de tout un chacun mais également des collectivités territoriales, afin de limiter les gaz à effet de serre, bien sûr, et de s'engager dans des politiques pour la promotion du développement durable.

A travers la promotion du développement durable, c'est valoriser bien sûr la création d'emplois, tout en permettant de développer ici des filières courtes.

Nous sommes donc en plein dans l'actualité ; c'est une nécessité pour la ville ; de ce côté, Mohamed REZZOUKI le répétera peut-être, d'autres collectivités l'ont fait avant nous, nous le faisons maintenant et je pense que c'est un bon moment par rapport à un sujet brûlant pour les consommateurs, puisqu'il s'agit du prix de l'énergie.

Nous avons pu voir, à travers le dossier qui nous a été présenté, ô combien, existaient des perspectives en matière de création de filières, mais aussi et surtout en matière de mise en place d'une énergie comme le bois ; aujourd'hui, c'est peut-être à un coût sous-évalué, il montera certainement en même temps que le coût du gaz ou du pétrole ; mais c'est aujourd'hui un moyen de chauffage très attractif, d'autant plus que l'on est dans le cadre des filières courtes.

Cela a vraiment un intérêt très fort pour les propriétaires, les locataires, les bailleurs, quand nous mettrons en place ce système.

L'autre intérêt qui a été souligné fortement ce matin est bien sûr l'empreinte écologique.

Ce dossier arrive à point, je laisse la parole à Mohamed REZZOUKI pour qu'il vous retrace les grandes lignes du dossier et ce qui nous a amenés à faire le choix de cette entreprise, en rappelant que les deux sociétés avaient des propositions très proches l'une de l'autre concernant l'aspect prix, mais il y avait des différences, que vous avez soulignées de manière massive, par rapport à divers points que j'ai rappelés dans mon exposé ; cela a abouti à ce que je vous propose de retenir la société DALKIA dans le cadre de cette délégation de service public.

M. REZZOUKI.- La présentation avait été faite lors de la réunion du 28 ; il s'agit aujourd'hui de retracer la volonté politique de Monsieur le Député Maire de pouvoir s'inscrire dans un projet innovant.

Ce sont des projets déjà engagés depuis un certain nombre de décennies sur d'autres territoires, mais pour le territoire du Sud de l'Aisne, c'est un projet véritablement innovant, car il n'y en a pas 50 à 50 kilomètres à la ronde.

Ce projet s'inscrit aujourd'hui, cela vient d'être rappelé, dans un contexte énergétique relativement difficile, et encore, je pèse mes mots en disant cela, quand on connaît et que l'on a connu les hausses successives du prix du gaz ; l'intérêt d'un tel projet, la construction d'une chaufferie bois-énergie et le développement de son réseau, qui va raccorder le maximum d'institutions, d'institutionnels, mais également l'ensemble de l'habitat collectif, c'est bien évidemment d'infléchir à un moment ou un autre cette courbe croissante (et avec le contexte énergétique, on connaît de très fortes croissances) ; l'objectif premier était bien sûr de stabiliser le prix dans le temps par une production de chaleur basée sur le bois.

Le bois est une ressource incontournable, riche dans le Sud de l'Aisne. Un projet comme celui-ci, dans le contexte énergétique, est également une manière pour l'ensemble des acteurs concernés, de tisser des liens encore plus forts entre les différents institutionnels.

Comment ? Par le biais d'une convention ; par le biais de l'installation de ce projet, nous nous engageons à fournir, Ville de Château-Thierry, de l'énergie, à vendre de l'énergie ; on se fournit les premiers bien évidemment, mais également

nous en fournissons au centre hospitalier, aux deux lycées, Jean de La Fontaine et Jules Verne, et à l'ensemble des bailleurs sociaux situés sur les lieux et espaces de vie Blanchard et Vaucrises.

Au-delà des relations habituelles, classiques, que l'on peut avoir avec un lycée, car nos enfants, sur un territoire, vont dans un établissement scolaire, parce que l'utilisateur va à l'hôpital pour être soigné, nous avons créé des liens plus forts, plus structurants avec l'ensemble de ces institutionnels et partenaires du territoire.

C'est un projet qui permettra également de pouvoir, de manière directe et indirecte, structurer une nouvelle filière : filière courte d'approvisionnement en bois, donc créations d'emplois directs et indirects ; créations d'emplois directs, car il va falloir fournir du bois à la chaufferie qui va être installée ; l'attributaire, suite à ce conseil municipal, a un engagement très formel d'accompagner l'ensemble des propriétaires fonciers, mais également l'UCCSA pour structurer cette filière bois de manière indirecte, et de manière directe, pendant cette phase de travaux qui va durer un an et demi, ce sera de créer une vingtaine d'emplois.

Autre point et non des moindres, on parlait de la stabilité des prix ; je vous le présente ensuite, cela figure dans le document, vous voyez l'incidence des prix plus particulièrement sur les logements sociaux ; quand on connaît aujourd'hui la difficulté, que l'on parle de précarité énergétique, on est là au cœur du sujet.

Au niveau national, autant à un moment on pouvait se présenter comme étant celui qui pourrait aider le pouvoir d'achat, aujourd'hui sur le territoire de la ville de Château-Thierry, nous allons pouvoir permettre aux Castelthéodoriciens (nous aurions souhaité que ce soit plus large) de gagner en pouvoir d'achat ; un projet comme celui-ci va permettre une diminution des charges sur les différents raccordés, et plus particulièrement les bailleurs sociaux.

Vous avez devant vous la procédure que je rappelle : les critères de jugement des offres nous ont amenés aujourd'hui à retenir l'entreprise DALKIA, la valeur technique de la prestation et notamment l'optimisation des moyens de production, la valeur environnementale et sociale de l'offre, le niveau de développement du réseau, le niveau des tarifs proposés, le montant de la redevance proposée au délégant, le phasage des travaux, la qualité du service rendu.

Qu'est-ce qui distingue et a distingué les deux projets : les prix étaient très similaires ; néanmoins, les perspectives avec le prestataire DALKIA n'étaient pas forcément offertes par le concurrent : perspectives de développement car la chaudière proposée permettra, étant plus puissante (2 chaudières gaz et 2 chaudières bois) d'alimenter de manière continue et d'étendre le réseau, tout en maintenant un taux de couverture en bois élevé.

C'est ce qui a prévalu dans le choix de l'entreprise, dans les débats que nous avons pu avoir entre l'entreprise DALKIA et son concurrent ; c'est également le niveau de développement du réseau.

Jean-Marie TURPIN, lors de cette présentation, semblait très enthousiaste à cette idée, cela permettait à un moment ou un autre le raccordement des particuliers ; il y a un projet, ce n'est pas uniquement un projet économique et social, mais un projet d'équilibre, car nous allons raccorder des logements sociaux et des

bailleurs sociaux, mais nous allons également proposer de raccorder sur ce parcours de l'habitat résidentiel et particulier.

C'est donc un projet d'équilibre ; c'était également une manière d'amener à un projet qui puisse répondre de manière juste et équitable aux différentes demandes qui pouvaient subsister entre les bailleurs sociaux et l'habitat individuel.

Vous connaissez la procédure : il y a eu un rapport de la commission de délégation au service public suite auquel nous avons abouti à une phase de négociation sur l'ensemble de ces éléments, qui a abouti à ce résultat présenté.

J'oublie un point, je l'ai rappelé hier à la commission travaux, c'est de ma part une très grande fierté pour un projet comme celui-ci de s'inscrire dans le territoire du Sud de l'Aisne : à un moment où nous étions, je parle bien au passé, dans une orientation politique où il fallait optimiser les services, réduire le coût des services, nous espérons pouvoir redonner du pouvoir d'achat à l'ensemble des personnes qui vont se raccorder à ce réseau ; mais c'est également créer un service public et il ne faut pas l'oublier.

La mise en place d'une chaufferie est une compétence purement communale, une volonté politique délibérée et engageante sur le territoire, tant sur l'approche économique, sociale, qu'également environnementale.

Je pense avoir donné les premiers éléments ; c'est ouvert à débat et discussion. Vous avez la parole.

M. LE MAIRE.- N'hésitez pas !

M. TURPIN.- Il ne s'agit pas d'un débat, nous avons eu le débat, et de manière générale, cela a été tranché.

Ce qu'il faut dire et ajouter, c'est qu'il y a une dimension écologique, bien sûr, mais la dernière fois le consultant qui accompagnait la collectivité pour le montage du dossier annonçait que cela pouvait représenter une baisse d'environ 100 € par an pour les ménages ; c'est très important.

3^{ème} point évoqué par Isabelle JACOB la dernière fois : nous allons consommer 13.000 tonnes de bois, mais pas la partie noble du bois, la partie périphérique ; cela permettra d'énergiser, de pouvoir travailler sur la filière bois en tant qu'industrie du bois ; c'est très important. On mobilise une filière économique et derrière cela, si l'on parle d'emploi, nous pourrions pousser à la roue pour que d'autres choses puissent intervenir sur l'utilisation du bois.

M. LE MAIRE.- La mise en place d'une filière bois, ce n'est pas seulement le bois-énergie, mais aussi réutiliser le bois noble, qui est aujourd'hui vendu et s'en va dans des pays lointains comme la Chine et revient comme plaquage des meubles.

Dans le territoire existait un nombre important de scieries ; jeudi prochain, nous irons à l'inauguration d'une usine qui se modernise, l'usine COGIFER à Fère en Tardenois, qui fait des aiguillages pour le chemin de fer, qui fait le lien avec le bois : aujourd'hui, ils utilisent des traverses de bois qui viennent de je ne sais pas où ; il s'agit donc de pouvoir fournir le bois d'ici.

Nous mettons en place là une filière complète avec de l'activité économique derrière ; il y a le bois pour le chauffage, mais le bois noble est en capacité de remonter cette filière, c'est aussi l'intérêt ; et à travers le bois de chauffage,

c'est également donner de l'activité aux agriculteurs, aux petits propriétaires de bois ; le Sud de l'Aisne est la partie du département qui a la plus grande superficie boisée ; la seule difficulté est qu'il faut mettre en réseau, organiser les propriétaires, afin de mettre cela en œuvre.

C'est donc tout un travail, mais il était bien que cela parte de la ville pour générer dans les chefs-lieux de cantons la mise en place de chaufferies bois également : qui à Condé en Brie, qui nous a déjà contactés, à côté du collège et des établissements, qui à Fère en Tardenois, etc.

Nous sommes là au point de départ de la mise en œuvre d'une véritable filière.

Nous aurions pu évoquer d'autres points encore, mais je souhaite que le débat puisse s'engager ; avez-vous d'autres questions à poser ?

M. FRERE.- Pour mon information, est-ce que dans la liste des abonnés potentiels que nous avons là, chacun (pour ceux qui ne l'ont pas fait) est engagé à faire un bilan de son propre bâtiment pour optimiser les performances énergétiques ?

Ils sont candidats à être raccordés, mais est-ce que leurs propres bâtiments sont suffisamment et correctement isolés ? Est-ce qu'ils ont pris des engagements dans ce sens ?

M. REZZOUKI.- C'est une véritable question pour chacun d'entre eux ; c'est une initiative et une démarche personnelle ; ce que nous allons apporter par le réseau de chaleur, c'est une énergie moins chère que celle qu'ils consomment aujourd'hui.

Un simple rappel : le projet est faisable tout simplement parce que le prix de vente de chaleur à la sortie de la chaufferie bois est inférieur au prix de la consommation et de l'entretien de la chaudière du raccordé le moins cher.

Je m'explique : aujourd'hui, c'est la Maison du CIL qui était le raccordé potentiel qui payait l'énergie le moins cher ; pour permettre le raccordement à ce réseau de chaleur de la Maison du CIL, il était indispensable que le prix de revente chaleur soit inférieur au prix de référence qui était celui de la Maison du CIL ; pour mémoire, la Maison du CIL était à 67 € du mégawatt/heure, on revend de l'énergie aujourd'hui à 58 € du mégawatt/heure. Nous avons quasiment une différence de 10 € de vente au mégawatt/heure.

La question qui arrive derrière : ce n'est pas parce que l'on va consommer une énergie moins chère qu'il ne faut pas développer à côté, ou en tout cas inciter le privé à s'engager dans une démarche de réhabilitation en vue de l'amélioration pour éviter les déperditions énergétiques.

C'est la démarche dans laquelle nous, ville de Château-Thierry, sommes engagés au travers de nos différents bâtiments que je rappelle : la Rotonde a aujourd'hui un label BBC rénovation ; l'ensemble des travaux de rénovation pour limiter les dépenses énergétique a été fait particulièrement dans les bâtiments scolaires.

Nous avons rencontré la Maison du CIL, la directrice, Madame MARGHERI ; il y a un travail qui est mené de leur côté également, plus particulièrement pour mettre en place un programme pluri annuel de réhabilitation de leurs bâtiments

et limiter ces déperditions d'énergie ; mais cela reste une démarche purement personnelle et privée aujourd'hui.

M. FRERE.- Je posais la question, car je croyais que c'était un outil d'engagement de vendre ce gain qu'eux faisaient sur ce nouvel outil de chauffage pour réinvestir dans l'isolation ; c'est pour mon information.

M. LE MAIRE.- La réflexion dans laquelle tu nous engages est que bien sûr, l'énergie est moins chère, mais peut encore être moins chère, car si l'on réussit à faire que les bailleurs s'engagent dans une action d'isolation et les propriétaires privés également, ce sera doublement gagnant ; c'est évident.

M. REZZOUKI.- L'énergie la moins chère est celle-là.

M. LE MAIRE.- Cela ne se pose pas, bien sûr ; il n'y a pas un engagement, nous avons rencontré à plusieurs reprises les bailleurs ; certains ont mis en place un programme de réhabilitation ; j'espère qu'après ce qui va être décidé dans le cadre de la conférence environnementale, existeront des manières de financer cela, qui permettront aux propriétaires privés et aux bailleurs de pouvoir aller plus loin dans l'innovation.

M. FENARDJI.- Je reviens sur le projet : ce qui était intéressant était l'engagement pris par les deux soumissionnaires, et nous avons retenu DALKIA, sur le tarif et l'engagement sur l'utilisation de la biomasse.

Le deuxième engagement qui m'a semblé intéressant est l'engagement pris sur l'extension à 200 logements privés ; c'est très marquant et intéressant à noter ; il y avait aussi le fait de créer localement une agence de l'énergie qui allait permettre (c'est l'espoir que nous formulons) de faire rayonner notre territoire sur les régions qui nous sont proximales.

Si ces engagements étaient tenus, ils sont forcément admirables et c'est pour cela qu'en ce qui me concerne, je considère que c'est tout à fait un projet à la mesure de ce qu'il fallait faire.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres demandes de prise de parole ?

(Aucune intervention)

Je vous lis donc la délibération qui vous est soumise concernant la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur, avec l'attribution de la DSP (délégation de service public) :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 octobre 2010 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique sur un réseau de chaleur,

Vu l'avis favorable émis par le Comité technique paritaire du 13 octobre 2010,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux réunie le 13 octobre 2010,

Le rapport de la commission de délégation du service public en date du 21 septembre 2011 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu le rapport de la commission de délégation de service public en date du 11 octobre 2011 analysant les propositions des entreprises admises à présenter une offre,

Vu le rapport motivant le choix de l'entreprise candidate ci-annexé à la présente délibération, par lequel Monsieur le Maire propose d'attribuer la délégation de service public à la Société DALKIA SDEC,

Le conseil municipal attribue la délégation de service public portant sur la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur de Château-Thierry à la société DALKIA SDEC.

Approuve le projet de convention de délégation du service public joint à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention de délégation de service public et ses annexes ainsi que tout acte afférant.

Je vous propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

C'est donc un vote à l'unanimité et c'est une excellente chose ; merci à vous tous, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, vous avez reconnu dans le projet non seulement un projet fédérateur, mais un projet mobilisateur pour l'ensemble de nos habitants et de nos territoires, avec des perspectives économiques, écologiques.

Nous attendons maintenant les éléments du tribunal administratif, nous allons retenir un avocat pour la défense de ce dossier sur la forme, étant entendu que c'est sur la forme que jugera le tribunal administratif.

Merci à vous.

(La séance est levée à 21 h)